

APPEL A PROJETS 2026

ACTIONS DE SENSIBILISATION CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

1. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du [Plan d'action national de mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#), le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil lance un appel à projets. Celui-ci vise à financer des initiatives de lutte contre le racisme et les discriminations raciales, notamment dans le domaine de l'éducation, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Par ailleurs, cet appel permettra d'étendre la campagne de sensibilisation « Micro-agressions » portée par le ministère prévue pour le deuxième semestre 2026. L'objectif est d'en renforcer l'impact et d'informer tant le grand public que des publics plus ciblés sur les différentes formes quotidiennes du racisme, dont font partie des comportements aussi anodins qu'ils puissent paraître, mais qui manifestent souvent des préjugés inconscients dont il convient de prendre conscience et sur lesquels il importe de réfléchir de manière critique.

Sont éligibles les projets d'un montant minimal de 10.000€ par projet.

Pour des projets associatifs de plus petite envergure, d'autres moyens de financement sont disponibles en dehors de cet appel à projets¹.

2. Objet de l'appel

Le présent appel à projets propose ainsi deux axes de travail :

Les axes de travail	
Axe 1	Education formelle et non-formelle : actions de sensibilisation contre le racisme et la discrimination raciale Cet axe soutient des projets visant à mettre en œuvre des actions de sensibilisation contre le racisme et la discrimination raciale destinées aux enfants et/ou aux jeunes. Les initiatives doivent encourager des rencontres, des échanges et des expériences pédagogiques diversifiées, valorisant la pluralité culturelle du Luxembourg. Elles doivent permettre aux participants de développer une compréhension critique du racisme, de déconstruire les préjugés, d'identifier les mécanismes de discrimination et de prévenir les comportements racistes. Dans ce cadre, sont particulièrement encouragés les projets visant à expliquer, de manière adaptée à l'âge, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">• Ce qu'est le racisme et les différentes formes sous lesquelles il peut se manifester ;• Le lien entre stéréotypes, préjugés et discriminations, ainsi que leur construction ;

¹ <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/niveau-associatif.html>

- Les conséquences du racisme sur les personnes concernées, sur les communautés et sur la société dans son ensemble ;
- L'importance des droits fondamentaux, de l'égalité et de la dignité humaine pour prévenir les discriminations.

Une attention particulière sera portée aux projets qui impliquent activement les enfants et les jeunes dans l'élaboration, la conception ou la mise en œuvre des actions, afin de renforcer leur engagement, leur autonomie et leur rôle d'acteurs du changement.

Les projets peuvent prendre des formes variées, notamment :

- Ateliers participatifs ou créatifs (théâtre, arts visuels, écriture, musique, podcasts), débats, conférences, tables rondes ;
- Semaines thématiques de sensibilisation dans les structures d'éducation formelle et/ou non-formelle ;
- Expositions, parcours pédagogiques ou installations interactives ;
- Créations audiovisuelles (capsules vidéos, films, documentaires réalisés par des jeunes, animations) ;
- Projets sur réseaux sociaux, co-conçus avec les jeunes ;
- Outils numériques et éducatifs (jeux, ressources multimédias, ressources pédagogiques).

Public cible : Enfants et/ou jeunes (0-18 ans)

- Fréquentant l'éducation formelle (écoles fondamentales, lycées, écoles internationales)
- Ou des structures d'éducation non formelle (maisons relais, maisons de jeunes, assistants parentaux, crèches, etc.).

Les projets peuvent également impliquer des familles, éducateurs, enseignants, assistants parentaux, bénévoles, médiateurs, travailleurs sociaux ou autres acteurs accompagnant les enfants et les jeunes.

Période d'éligibilité : Sont éligibles les projets qui seront réalisés entre le 1^{er} décembre 2026 et le 30 juin 2028

Axe 2

Les micro-agressions et le racisme dans la vie quotidienne : actions d'information et de sensibilisation

Cet axe soutient des projets cherchant à développer des actions d'information et de sensibilisation du public au sujet des micro-agressions (définition ici : [Le glossaire de l'antiracisme et des discriminations ethno-raciales - Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil - Le gouvernement luxembourgeois](#)) ainsi qu'au sujet du racisme dans la vie quotidienne. Dans ce contexte, sont particulièrement visés les projets ayant pour objet :

- De sensibiliser le grand public. Ces projets peuvent prendre de diverses formes, dont par exemple des stands d'information, du street marketing, des activités ludiques de sensibilisation, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> • D'élaborer et mettre à disposition du matériel pédagogique, d'information/de sensibilisation ludique, que les communes, associations et autres acteurs peuvent incorporer dans leur travail pour servir de multiplicateur. <p>Les projets soutenus contribueront à assurer une large couverture de la campagne nationale sur les micro-agressions et devront être complémentaires à celle-ci.</p> <p>Les porteurs de projet peuvent prévoir dans leur candidature un volet pour la communication et la promotion de leur projet. Une charte graphique et le logo de la campagne seront mis à disposition des porteurs de projets et sont impérativement à respecter et à utiliser.</p> <p>Public cible : Personnes majeures qui résident ou travaillent au Grand-Duché de Luxembourg, dont les résidents luxembourgeois et non-luxembourgeois, les nouveaux arrivants, ainsi que les travailleurs frontaliers.</p> <p>Période d'éligibilité : Sont éligibles les projets qui seront réalisés entre le 1^{er} décembre 2026 et le 30 juin 2028</p>
--	---

L'axe de travail choisi par le porteur de projet est à indiquer sur la fiche de candidature. Bien que chaque projet soumis doit répondre exclusivement à un des deux axes proposés, un porteur de projet peut soumettre plusieurs projets dans le cadre de cet appel à projets.

Conditions générales	
Lieu de réalisation du projet	Grand-Duché de Luxembourg
Porteurs de projet éligibles	<p>Axe 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acteurs de l'éducation formelle (écoles fondamentales, établissements secondaires, publics et privés) • Services d'éducation et d'accueil (crèches, maisons relais, foyers de jour, etc.) • Associations sans but lucratif, politiquement neutres • Établissements publics • Centres de recherches publics / Instituts de formation <p>Axe 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations sans but lucratif, politiquement neutres • Établissements publics • Centres de recherches publics / Instituts de formation <p><u>Sont exclues les personnes physiques.</u></p>
Critères de sélection	<p>Pour pouvoir bénéficier d'un financement, les projets soumis doivent répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet (alignement avec les objectifs de l'appel et les axes définis)

	<ul style="list-style-type: none"> • Faisabilité (clarté et réalisme des étapes de mise en œuvre et du calendrier prévisionnel) • Élément novateur (contenu, méthodologie, livrable) • Participation et implication des publics visés • Caractère immersif des projets • Efficience du projet : adéquation du rapport coût-efficacité • Mise en place d'outils de pilotage et d'évaluation • Expertise et expérience du porteur de projet • Perspectives et possibilité de développement ainsi que pérennisation du projet suite au financement • Partenariat : les projets soumis en partenariat (avec un porteur de projet principal et un ou plusieurs partenaires) seront retenus en priorité. <p><u>Atout</u> : un accord de principe des autorités compétentes dans le domaine d'action du projet lors de la soumission de la candidature constitue un atout. Les porteurs de projets sont ainsi invités à prendre contact avec les ministères, administrations et/ou acteurs de l'éducation formelle et non formelle concernés, voire avec les communes ou acteurs locaux/régionaux impliqués afin de s'assurer d'une collaboration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des principes transversaux de l'égalité des chances
<p>Indicateurs à prévoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes visées • Nombre, diversité et profil des participants (nationalité, âge, genre...) • Nombre de participants (par public cible) • Taux de participation (par public cible) • Nombre d'activités ou actions à réaliser • Nombre, type et rôle des partenaires • Nombre d'outils et de supports à développer • Degré de satisfaction des participants • Evolution des connaissances <p>Tout indicateur permettant également une évaluation qualitative de votre projet.</p>
<p>Indications financières</p>	<p>Sont éligibles les projets d'un montant minimal de 10.000 €.</p>
<p>Éligibilité des dépenses</p>	<p>Sont admissibles les dépenses qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En relation directe avec le projet et nécessaires pour mener à bien les activités du projet concerné (voir Guide financier) • Raisonables et respectant les principes de bonne gestion financière, en particulier celui de l'optimisation des ressources et le rapport coût-efficacité, notamment en fonction du nombre des personnes concernées par le projet

	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrées dans une comptabilité du porteur de projet, identifiables et contrôlables • L'engagement du personnel est de la responsabilité du porteur de projet. Le financement du personnel dans le cadre de cet appel 2026 est limité à la durée du projet et ne sera pas assuré par le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, au-delà de cette période. • <u>Le financement de structures est exclu, seuls des projets peuvent faire l'objet d'une demande de financement.</u>
<p>Dépôt de la demande</p>	<p>La date limite de soumission des candidatures au présent appel est fixée au 18 septembre 2026. Aucun projet ne pourra être retenu au-delà de cette date limite.</p> <p>Les formulaires de candidatures sont à remplir et signer via le lien suivant : https://etat.emfro.lu/s3/Formulaire-appel-a-projets-2026</p> <p>Les documents à annexer pourront être directement chargés dans le formulaire en ligne. Un récapitulatif de la candidature sera téléchargeable par le porteur de projet après soumission de cette dernière.</p> <p>L'Annexe 1 du présent appel, reprend les éléments nécessaires pour la soumission du projet via le lien ci-dessus.</p>
<p>Réunions d'information</p>	<p>Deux réunions d'information auront lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mercredi 8 juillet 2026 à 10h (session FR) <p>Au Ministère de la Famille des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (13c, rue de Bitbourg)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mercredi 8 juillet 2025 à 13h (session EN) <p>En ligne</p> <p>Afin de mieux pouvoir organiser les réunions d'information, les personnes intéressées sont priées de confirmer leur participation en indiquant la séance à laquelle elles souhaitent participer : pan.zesummeliewen@fm.etat.lu</p> <p>Un courriel de confirmation leur sera envoyé.</p>

3. Fiche d'activités et rapports de mise en œuvre

Les porteurs de projet sélectionnés s'engagent à remettre en amont du lancement de leur projets une fiche d'activités fournissant le détail des activités prévues dans le cadre de leurs projets ainsi que les rapports suivants : un rapport de mise en œuvre intermédiaire et un rapport de mise en œuvre final comprenant le décompte financier du projet (avec copies des factures et preuves de paiement). Le rapport final devra être remis au plus tard un mois après la fin du projet.

Les rapports de mise en œuvre rendent compte des activités réalisées et des résultats obtenus en matière de lutte contre le racisme et les discriminations raciales, analysés selon les indicateurs définis au début du projet.

Le rapport final doit inclure des recommandations et/ou l'ensemble des productions réalisées (méthodes, outils, etc.).

4. Constitution des dossiers de candidatures au présent appel

Les organisations souhaitant répondre à l'appel sont invitées à soumettre un dossier de candidature contenant la fiche de candidature signée (incluant le calendrier de réalisation et le budget prévisionnel) dûment remplie.

Ladite « Fiche de candidature » est remplissable via le lien : <https://etat.emfro.lu/s3/Formulaire-appel-a-projets-2026>

L'Annexe 1 ainsi que le guide financier servant de support à la rédaction de la fiche de candidature sont téléchargeables ici : <https://mfsva.gouvernement.lu/en/le-ministere/attributions/zesummeliewen/panantiracisme.html>

Aucun dossier de candidature ne pourra être retenu si les documents en question n'ont pas été soumis en bonne et due forme dans les délais de soumission prévus dans cet appel.

Suite à la soumission du dossier un accusé de réception est transmis au porteur de projet.

La date limite d'envoi des candidatures au présent appel est fixée au **18 septembre 2026**
La fiche de candidature et les documents annexés sont à soumettre uniquement via le formulaire en ligne : <https://etat.emfro.lu/s3/Formulaire-appel-a-projets-2026>

5. Prochaines étapes :

À partir du 18 septembre 2026, plusieurs étapes seront réalisées :

Étape 1 : Une présélection des projets éligibles.

Étape 2 : Les porteurs de projets présélectionnés et leurs partenaires seront contactés et invités à une réunion de présentation de leur projet (*octobre*).

Étape 3 : Suite à la réunion, les porteurs de projets peuvent être invités à réviser leur projet.

Étape 4 : La sélection finale des projets est faite sur base des candidatures révisées. Les lettres d'acceptation et de refus des projets seront envoyées aux porteurs de projets.

Étape 5 : Une convention bilatérale sera signée avec les organismes sélectionnés avant le début du projet.

Les projets sélectionnés seront financés sur une période maximale de 19 mois. La date de début des projets sera fixée au 1^{er} décembre 2026.

Contact

Pour toute information, M. Jean-Aimé POBA et Mme Catia FERNANDES se tiennent à votre disposition.

Mail : pan.zesummeliewen@fm.etat.lu// Tél. : 247-75735 ou 247- 65799